



COMMUNIQUÉ DE PRESSE mardi 31 mars 2020 18h00

Mesures de lutte contre le COVID19

Stéphane ROUVÉ, Préfet de l'Aube, et Sandrine PIROUÉ, déléguée territoriale de l'ARS dans l'Aube, vous informent.

Depuis le mardi 17 mars 2020 midi, des mesures de confinement strict sont entrées en vigueur

Bilan:

Dans les hôpitaux de l'Aube, 16 personnes sont hospitalisées en réanimation (au centre hospitalier public de Troyes) et 85 personnes sont hospitalisées dans d'autres services (au centre hospitalier public de Troyes et au GHAM de Romilly).

L'Aube dispose de 28 lits de réanimation opérationnels à cette heure.

8 décès COVID19+ ont été constatés dans l'Aube dans les structures hospitalières, depuis le début de l'épidémie.

Une vigilance accrue est apportée pour appuyer 4 EHPAD aubois, qui enregistrent plusieurs cas confirmés :

- Confinement des résidents,
- Protection accrue des personnels,
- Accompagnement des familles pour garder le lien avec leurs proches.

Organisation des dépistages

Afin de limiter et maitriser la propagation du virus COVID 19, il convient de réaliser un dépistage massif, prioritairement des professionnels de santé, et personnels travaillant dans le milieu sanitaire, médico-social et lieu de collectivité (personnes handicapées, enfance ...). Pour mener à bien à ces dépistages, notre département dispose désormais de 7 points de prélèvements, permettant un meilleur maillage départemental. Le Centre Hospitalier de Troyes, le centre hospitalier de Romilly sur Seine et 5 laboratoires d'analyses privés aubois, situés à Troyes, Nogent sur Seine et Brienne le Château, sont donc opérationnels pour réaliser les prélèvements en vue des tests biologiques.

Seul un médecin peut valider la pertinence d'effectuer un prélèvement pour test biologique (prescription sur ordonnance).

Dotations de masques aux professionnels de santé et aux établissements médicaux-sociaux

Les professionnels de santé de l'Aube sont désormais dotés en masques par l'ARS Grand Est avec l'aide efficace du Conseil Départemental de l'Aube et de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (établissement de santé public et privé, professionnels de santé libéraux, EHPAD, résidences séniors, établissements pour personnes handicapées, services d'aides à domicile).

La première des règles, la plus simple, celle qui sauve des vies c'est : « Restez chez vous ».

Rappel des gestes barrières



Un numéro vert national répond à vos questions sur le coronavirus COVID-19 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 : 0 800 130 000

Site national de référence : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Site du Ministère des Solidarités et de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus

Site de Santé Publique France : https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-traumatismes/maladies-et-traumatismes/maladies-et-traumatismes/maladies-et-traumatismes/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale